PUBLIÉ LE 02/07/2025 - MIS À JOUR LE 23/03/2026



Chikungunya : nous publions les premiers résultats de l'enquête sur les effets indésirables du vaccin Ixchiq

SURVEILLANCE - PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE

Actualisation du 22/09/2025

La Commission européenne a publié une décision entérinant l'avis du comité de pharmacovigilance de l'Agence européenne du médicament. Un courrier a été envoyé aux professionnels de santé pour les informer de la levée de la contre-indication temporaire du vaccin Ixchiq contre le chikungunya pour les personnes de 65 ans et plus, introduite dans la notice et le résumé des caractéristiques du produit en mai dernier.

Au niveau national, la stratégie vaccinale est élaborée par le ministère chargé de la Santé après avis de la Haute Autorité de santé (HAS). À ce jour, les recommandations restent inchangées : depuis le 26 avril 2025, les autorités sanitaires recommandent de ne pas vacciner avec Ixchiq les personnes âgées de 65 ans et plus, qu'elles présentent ou non des comorbidités. Le ministère chargé de la Santé se prononcera sur la base des recommandations de la HAS relatives à la prévention vaccinale du chikungunya, englobant les deux vaccins disponibles, attendues en début d'année prochaine.

Retrouvez les informations sur les vaccins contre le chikungunya dans le dossier thématique.

Dans le cadre de la surveillance renforcée du vaccin Ixchiq contre le chikungunya, l'ANSM publie les premières analyses de l'enquête de pharmacovigilance sur les effets indésirables du vaccin Ixchiq portant sur les déclarations reçues entre le 7 mars et le 2 juin 2025.

Ces résultats permettent de mieux caractériser les effets indésirables du vaccin Ixchiq. Notre surveillance se poursuit, en lien avec les autorités européennes.

Consultez la synthèse périodique Ixchiq

Depuis le début de la vaccination en France nous assurons une surveillance renforcée du vaccin Ixchiq, en lien avec le réseau des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) mobilisés pour recueillir et analyser en continu les cas déclarés d'effets indésirables. Cette surveillance renforcée comprend une enquête de pharmacovigilance confiée au CRPV de l'hôpital européen Georges-Pompidou.

Entre le 7 mars et le 2 juin 2025, 47 cas d'effets indésirables sur l'ensemble du territoire français ont été déclarés et analysés, dont 18 cas graves. Les déclarations d'effets indésirables concernent majoritairement des patients de La Réunion (77%).

L'analyse des 18 cas d'effets indésirables graves, comprenant 3 décès, montre que les patients concernés ont en moyenne 74 ans. Les principaux effets indésirables graves rapportés évoquent des symptômes similaires à ceux d'une forme grave d'infection au virus chikungunya (syndrome « chikungunya like »). L'évaluation pharmacologique montre qu'il existe un lien entre le vaccin et les effets indésirables graves pour 9 de ces patients.

Au moment de la déclaration de ces cas graves, 8 patients étaient rétablis ou en cours de rétablissement, 7 n'étaient pas rétablis et 3 étaient décédés. Les 3 cas de décès ont été déclarés chez des personnes de plus de 65 ans, atteintes d'autres pathologies. Les analyses montrent qu'un lien entre le vaccin Ixchiq et l'un des décès semble très vraisemblable, compte tenu de la chronologie, des symptômes du patient et des résultats des examens biologiques recueillis. À ce jour, il n'est pas possible d'établir de lien entre le vaccin et les deux autres décès.

L’enquête de pharmacovigilance met en évidence plusieurs signaux potentiels, c’est-à-dire des effets indésirables nouveaux ou inhabituels, suggérant un rôle possible du vaccin et qui demandent des investigations complémentaires. Ces signaux potentiels concernent le risque d’encéphalopathie ou d’encéphalite (3 cas) chez des personnes âgées qui ont des maladies préexistantes (comorbidités), le risque de chute à distance de la vaccination (7 cas) et le risque de microangiopathie thrombotique (1 cas).

Ces signaux potentiels font l’objet d’investigations complémentaires au niveau européen. Le cas échéant, nous prendrons des mesures adaptées à la nature et au niveau du risque, en lien avec l’Agence européenne des médicaments (EMA).

L’enquête de pharmacovigilance fait également état d'administration du vaccin à des patients possiblement immunodéprimés. Ce sont des signalements d’effets indésirables consécutifs à des mésusages.

Nous rappelons aux professionnels de santé qu’Ixchiq est contre-indiqué chez les personnes immunodéficientes ou immunodéprimées en raison d’une maladie ou d’un traitement médical, ainsi que le précisent sa notice et son résumé des caractéristiques du produit.

Depuis le 26 avril 2025, les autorités sanitaires françaises recommandent de ne plus vacciner les personnes de 65 ans et plus, présentant ou non des comorbidités.

Le 7 mai 2025, l’Agence européenne du médicament (EMA) a mis en place une mesure temporaire qui contre-indique ce vaccin chez les personnes de plus de 65 ans.

La réévaluation de la balance bénéfice/risque de ce vaccinpar le comité européen de pharmacovigilance (PRAC) de l’EMA est en cours.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 23/03/2026

Chikungunya : l’ANSM poursuit la surveillance des effets indésirables du vaccin Ixchiq

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 18/07/2025 - MIS À JOUR LE 22/09/2025

Retour d’information sur le PRAC de juillet 2025 (7 - 10 juillet)

EUROPE
AVIS DU PRAC



PUBLIÉ LE 17/04/2025 - MIS À JOUR LE 23/03/2026

Campagne vaccinale contre le chikungunya : point de situation sur la surveillance du vaccin Ixchiq



PUBLIÉ LE 21/05/2025 - MIS À JOUR LE 25/09/2025

Retour d’information sur le PRAC de mai 2025 (5 – 8 mai)

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE

EUROPE
AVIS DU PRAC